



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean FAVIER, Maire.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
FAVIER Jean	P		
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
TRUCCO René	P		
MILELLI Roselyne		TRUCCO René	
COUSTON Rémy	P		
COSTE Josiane	P		
DUCRES Jacques		MALEN Serge	
COLLET Solange	P		
GAZONNET Simone	P		
LOUIS-VASSAL Patrick		FILLIERE Thierry	
HERMANN Pascal	P		
SALUZZO Joëlle		BONNEFOUX Chantal	
DUVERLIE Chantal	P		
SAGUN Catherine		COSTE Josiane	
HERMANN Catherine	P		
POMMEL Martine		FAVIER Jean	
RABERT Christophe	P		
FILLIERE Thierry	P		
FISCHER Lionel			Absent
BENZENGAT Joannie			Absente
MAHU Thomas	P		
BERARD Edith	P		
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
CARO Jean-Claude		DUCLERCQ Jean-Pierre	
CRISA Laurent			Absent
JOUGLA Frédéric			Absent



Ville de
Saint Saturnin-lès-Avignon

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 16

Procurations : 7

Quorum : 14

Mme Catherine HERMANN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire retrace le compte rendu des décisions et des marchés publics passés.

Madame GAZONNET s'interroge sur l'information de certains marchés de travaux qui est postérieur à leur réalisation.

Monsieur le Maire et monsieur TRUCCO expliquent que les marchés ont bien été passés avant les travaux mais que les comptes rendus dépendent des dates des conseils municipaux.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2019 est adopté.

Délibération n° 2019-07-51

OBJET : FONDS D'AIDE AUX JEUNES – DEMANDE DE PARTICIPATION DE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Pas d'observation.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Mouvement en cours de séance : M. FISCHER Lionel arrive avant la présentation de la délibération n° 2019-07-52

Délibération n° 2019-07-52

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame GAZONNET s'interroge sur la responsabilité de la commune dans les zones inondables et notamment aux endroits concernés par la réduction du retrait des constructions par rapport au Canal de Vaucluse.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un quartier déjà construit à 98 %, et que le syndicat mixte du bassin des Sorgues a émis un avis favorable à cette réduction.

Madame COLLET demande s'il y a des règles spécifiques dans ces zones.



**Ville de
Saint Saturnin-lès-Avignon**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

Monsieur le Maire précise que la hauteur du premier niveau de plancher des constructions doit être au moins 70 cm au-dessus du terrain naturel et en tout état de cause à au moins 20 cm au-dessus de la voie d'accès la plus proche.

Monsieur le Maire et monsieur TRUCCO indiquent que des vannes ont été installées en amont de St Saturnin pour réguler le niveau d'eau du canal de Vaucluse.

Monsieur DUCLERCQ demande s'il n'y a pas d'interférence entre l'emplacement réservé créé pour dévier le début de la route d'Entraigues et le projet de déviation étudié par le Département.

Monsieur le Maire répond que les deux projets sont indépendants.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2019-07-53

OBJET : ACCORD LOCAL POUR LA FIXATION DU NOMBRE ET LA REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN VUE DU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES DE MARS 2020.

Madame GAZONNET indique qu'elle n'est pas favorable à l'augmentation du nombre de conseillers communautaires, et estime qu'il y a trop de Vice-Présidents par rapport à d'autres intercommunalités, et qu'il y a un travail à mener pour mieux gérer les deniers publics.

Monsieur TRUCCO répond que le nombre de Vice-Présidents est issu d'un accord de bureau entre tous les représentants des communes. Le montant total des indemnités des élus respecte l'enveloppe fixée par les textes réglementaires. Par ailleurs, le nombre de Vice-Présidents permet à chaque commune d'être représentée notamment au niveau du bureau qui est une instance importante de décision.

Monsieur DUCLERCQ fait remarquer que selon les documents administratifs ce n'est pas le même chiffre de la population communale qui apparaît.

Monsieur le Maire explique que la population totale (4 916 habitants au 01/01/2019) communiquée par l'INSEE comprend la population municipale (4 808 hab.) et la population comptée à part (108 hab.: étudiants, militaires, résidents de maison de retraite...).

POUR	23
CONTRE	1Mme GAZONNET
ABSTENTION	/



Ville de
Saint Saturnin-lès-Avignon

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

Délibération n° 2019-07-54

OBJET : FINANCES – LIGNE DE TRESORERIE A SOUSCRIRE

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2019-07-55

OBJET : RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

Pas d'observation.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	1Mme GAZONNET

Délibération n° 2019-07-56

OBJET : RH – CREATION DE TROIS POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Pas d'observation.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2019-07-57

OBJET : TRANSFERT DE GESTION DU GRAND AVIGNON A LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION HABITAT EN MULTI-SITES CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER REGIONAL PACA



**Ville de
Saint Saturnin-lès-Avignon**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

Monsieur le Maire précise qu'en attendant la réalisation d'une opération par un bailleur social, l'établissement public foncier régional donne à la commune la possibilité de louer le bien tout en assurant sa gestion.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2019-07-58

OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE AVENUE DE LA GARE A DETACHER DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AO 336

Madame GAZONNET demande s'il n'y avait pas un projet de parking sur ce terrain.

Monsieur le Maire répond que ce projet est toujours à l'étude et qu'un emplacement réservé a été prévu au PLU afin d'améliorer l'accès à ce terrain.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	1Mme BERARD

La séance est levée à 19 heures 15.



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

SIGNATURES DES CONSEILLERS

NOMS	Présent / Absent / Procuration à	Signatures
BENZENGAT Joannie	Absente	
BONNEFOUX Chantal	P	
COLLET Solange	P	
COSTE Josiane	P	
COUSTON Rémy	P	
DUCRES Jacques	Procuration à MALEN Serge	
DUVERLIE Chantal	P	
FAVIER Jean	P	
FILLIERE Thierry	P	
FISCHER Lionel	Absent	
GAZONNET Simone	P	
HERMANN Catherine	P	
HERMANN Pascal	P	



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

LOUIS-VASSAL Patrick	Procuration à FILLIERE Thierry	
MAHU Thomas	P	
MALEN Serge	P	
MILELLI Roselyne	Procuration à TRUCCO René	
POMMEL Martine	Procuration à FAVIER Jean	
RABERT Christophe	P	
SAGUN Catherine	Procuration à COSTE Josiane	
SALUZZO Joëlle	Procuration à BONNEFOUX Chantal	
TRUCCO René	P	
BERARD Edith	P	
CARO Jean-Claude	Procuration à DUCLERCQ Jean- Pierre	
CRISA Laurent	Absent	
DUCLERCQ Jean-Pierre	P	
JOUGLA Frédéric	Absent	